Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide		SA.100512	
État membre		France	
Numéro de référence de l'État membre			
Région		France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi		Centre national du cinéma et de l'image animée 291 Bd Raspail, 75675 Paris Cedex 14	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)		Aides financières à l'élaboration et au développement de projets d'œuvres cinématographiques de longue durée	
Base juridique		Règlement général des aides financières du CNC, articles 212-1 A à 212-63 Délibération n°2021/CA/28 du 30 septembre 2021 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée	
Type de la mesure		Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante		<u> </u>	
Durée		09.10.2021 - 31.12.2022	
Secteurs économiques		Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire		petites et moyennes entreprises, grandes entreprises uniquement	
Budget		Budget annuel: 10 000 000 EUR	
Pour les garanties			
Forme de l'aide		Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission			
Si cofinancement par des fonds communautaires			
Objectifs		male de l'aide en % ou mal de l'aide en devise	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100		

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide https://www.cnc.fr/professionnels/reglementation/code-du-cinema-et-de-limage-animee-et-rga -